

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit janvier, le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 janvier 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres en exercice : .....	27
Membres présents : .....	25
Procurations : .....	2
Suffrages exprimés : .....	27
Votes Pour : .....	27
Votes contre : .....	0
Abstentions : .....	0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Amandine BARBERE, M. Laurent SOULARD, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Excusées : Mme Danielle BARREYRE (Procuration à I. DEXPERT), Mme Florence DUSSILLOLS (Procuration à I. DEXPERT)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BERNADET

N°DE\_2022\_006

**OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRE D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier la durée hebdomadaire d'un agent à temps non complet consécutif à l'accroissement d'entretien sur plusieurs services et notamment des écoles, actuellement sur la base de 27h30 annualisées, pour une modification de son temps de travail à 32/35<sup>ème</sup>

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 6 janvier 1984 et après validation du comité technique du 17/12/2021, il est proposé à compter du 1<sup>er</sup> février 2022

- de créer au tableau des effectifs, **un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à TNC sur la base de 32/35èmes**
- et de supprimer le poste actuel d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à TNC de 27,50/35èmes.

Vu, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaire relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97 ;

Vu, le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu, le tableau des effectifs,

Vu, l'avis du comité technique du 17 décembre 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 :

- la création d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet sur la base de 32/35èmes
- la suppression du poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 27,50/35èmes

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Isabelle DEXPERT

